

Compte rendu de l'après-midi de travail du samedi 18 janvier 2002 Pierre Eyguesier

Comme j'en ai un peu assez de prendre des notes lors des assemblées des CCAF, je me suis lancé dans celles-ci de façon un peu poussive. Cela se sentira. Puis, l'habitude revenant et l'intérêt des propos échangés aidant, je me suis davantage pris au jeu.

Il s'agissait – je le rappelle pour ceux qui ont raté ce quasi unique rendez-vous institutionnel – de réviser les statuts dans leurs articles qui concernent le Dispositif. Un exercice que nous aimons et qui semblait justifié par trois considérations : 1. la répartition des cartels en trois régions distinctes est devenue obsolète, chaque cartel étant composé de gens des quatre coins de l'hexagone ; 2. le cartel d'adresse ne figure pas dans le « programme » ; 3. le timing que nous avons adopté, et qui prévoit un battement de six mois entre, d'une part, la dissolution des cartels (*de pratique*, cela va sans dire), leur reconstitution après témoignage un à un devant le cartel d'adresse, et, d'autre part, la retransmission dudit cartel d'adresse. À plusieurs reprises, lors de nos dernières rencontres, certains s'étaient inquiétés d'un écart trop grand entre la lettre des statuts concernant le dispositif, et les pratiques effectives. Jacques Teste en particulier avait été le premier à proposer un après-midi de réflexion là-dessus.

C'est néanmoins Jacques Nassif qui prend la parole, pour faire un historique du dispositif. Il rappelle que ses auteurs ont été principalement Michel Jollivet, Christian Oddoux, Éric Didier, et lui-même ; que la ligne de mire de ce dispositif n'était pas la nomination d'analystes, mais, d'une certaine façon, leur reconnaissance. Destiné à des analystes qui « cherchent à le faire connaître », il était en effet fait pour « parer à cette demande et la reconnaître ».

Le débat est lancé.

Sean Wilder : Le Dispositif devait garantir le sérieux de l'engagement analyste.

J. Nassif : Il s'agissait de nommer l'association en tant que telle. Si le Dispositif fonctionnait, nous pourrions nommer, vers l'extérieur, notre association comme formant des analystes, et, vers l'intérieur, prendre acte du fait qu'un analyste ne peut s'en rendre compte [qu'il est analyste] qu'en s'adressant à des tiers — il pourrait alors se confronter à ceci que, lorsqu'il se pense analyste, (bien souvent) il ne l'est pas, et quand (parfois) il estime ne pas l'être, là il l'est vraiment.

Dans un deuxième temps, le cartel lui-même avait beau se concevoir comme composé de personnes disjointes, néanmoins, en s'adressant à l'extérieur, au cartel d'adresse, celui-ci pouvait témoigner qu'il avait eu affaire à un cartel. C'est dire qu'il incombe au cartel d'adresse de *faire exister* des cartels au moment même où, dans leur transmission, les membres de ce cartel seraient persuadés de ne pas avoir fait cartel.

Éric Didier : Ce qui s'est imposé, c'est la différence entre adresse et destinataire ultime. On avait relevé à cette époque qu'on était embarrassé dans les cures par quelque chose qui dépassait ce qu'on pouvait entendre : une dimension du réel, de la barbarie, de l'inceste venait au cœur des cures. De cela, il y avait nécessité de parler. Ça devait regarder non pas chaque analyste seul dans son coin, mais la psychanalyse elle-même. Chacun devait pouvoir faire part de ses embarras sur ce point.

Également, on était sous deux pressions contradictoires. L'association a été fondée sur le refus de garantir un analyste, de donner une quelconque garantie publique. Dès lors, le Dispositif prenait principalement acte de l'urgence *d'être écouté* – et non pas d'être reconnu. On avait aussi repéré une phobie des CCAF par rapport au nom. Il ne fallait dire aucun nom, dans aucun protocole. Une des tâches du cartel d'adresse était de nommer un cartel en tant que cartel, mais cela n'a pas été fait.

S. Wilder : Un mot était sur nos lèvres à ce moment-là, celui de *liste*. Il ne fallait pas faire liste. L'association ne pouvait dire à l'extérieur que tel de ses membres est analyste. Des craintes de nature fiscale existaient aussi... Cependant, le principe du Dispositif était que chacun qui voulait y entrer le fasse comme analyste, ce qui impliquait un premier tri.

Serge Vallon : [...] Ce qui est essentiel, c'est la cartellisation, et le lien de parole entre analystes. Ça, il faut l'inscrire dans les statuts. À un nouveau praticien qui s'inscrit dans l'association, on devrait demander de passer par là. Et à l'issue de son passage dans le Dispositif, il serait inscrit comme adhérent. Ainsi le Dispositif, outre une cohérence de structure, aurait plusieurs usages institutionnels. Des membres de l'Inter-Associatif pourraient s'y joindre...

Annie Sotty : Je pensais que le Dispositif était principalement destiné à faire émerger des thèmes de travail...

Dominique Lallier-Moreau : Je ne comprends pas, Éric, ce que tu entends par « nommer un cartel ». Dans un cartel, personne n'est en position de maîtrise, ce sont des lieux de confrontation, de travail, de subjectivation et non pas d'objectivation de l'analyse.

Guy Ciblac : C'est dangereux de s'auto-décerner des satisfecit, et tant que ce dispositif n'arrivera pas à faire enseignement, à « éclairer le coordonnant des enseignements », il faudra se garder de crier victoire.

Un cartel est-il un objet saisissable ? Dans un cas on peut dire qu'il y a eu des individualités, dans un autre qu'il y a eu du cartel – qu'il y a eu du père [Guy fait ici allusion à la retransmission du cartel d'adresse, dans la première partie de la matinée]. Mais un cartel n'est pas un objet.

E. Didier : Nommer un cartel, c'est nommer quelque chose de précis qui vous, vous le cartel d'adresse, vous aurait fait penser, travailler. Se borner à dire « c'est intéressant, c'est passionnant », cela revient à ne rien dire, à ne rien transmettre. Il faudrait contraindre le cartel d'adresse à être désobjectivé... C'est ça, nommer un cartel : ne pas pouvoir faire autrement que faire un pas de plus.

Marie-José Verdier : On ne peut pas nommer un analyste, mais seulement témoigner que quelqu'un met en question sa pratique en tant qu'analyste. Au fait, a-t-on pensé à ce que nous ferions en cas de législation européenne ?

S. Wilder : Très tôt, dans les retours des cartels, il a moins été question de légitimation que de faire connaissance entre collègues. Ça demeure pour moi peut-être l'intérêt principal du

Dispositif.

S. Vallon : Pour moi, il est évident que le but primaire du Dispositif, c'est la transmission de l'expérience [Aïe, aïe, le mot est lâché... À partir de là, les jeux sont faits. Lecteur, dis-toi en lisant les lignes proches, que l'empoignade sur le mot expérience gronde...]. Car on sait que l'intransmissible, c'est l'ineffable, et que l'ineffable, c'est la secte. Le Dispositif, c'est donc mettre à l'épreuve la transmissibilité de l'expérience — de la place de l'analyste.

Claude Deutsch : Avant même qu'il soit question de transmission de l'expérience, le cartel me met en position de réfléchir sur ce que je fais.

S. Vallon : La transmission de l'expérience se dédouble immédiatement : elle devient transmission de soi à soi, mais, pour ce faire, elle a besoin du Dispositif.

Albert Maitre : Le Dispositif est une modalité du lien social entre analystes. Et c'est à partir de ce dispositif envisagé comme tel – comme lien/lieu de transmission de l'analyste – que l'association pourrait répondre à d'éventuelles demandes des Pouvoirs publics.

S. Wilder : Dès qu'on prononce le terme transmission, je pense « intergénérationnelle », ce qui entre en contradiction avec la participation de jeunes analystes dans ce dispositif.

S. Vallon : Il ne s'agit pas de transmettre la psychanalyse, mais de transmettre l'expérience du point de vue de l'analyste.

D. Lallier-Moreau : Plutôt que « transmission de l'expérience », je préfère « mise à l'épreuve de l'expérience »...

Albert Maitre : Nous avons à faire valoir auprès des Pouvoirs publics que la psychanalyse requiert des modalités de transmission particulières, et que celles-ci proviennent [*sont dans les mains*, ai-je aussi noté] de l'analysant.

Serge Hajblum : La psychanalyse appartient-elle au psychanalyste ? Si on répond non, ça ouvre tout un champ de transmission, de passage... Eisentein a parlé de ce que la psychanalyse lui avait fait. C'est admirable !

E. Didier : Ce qui appartient au psychanalyste, c'est tout ce qu'il entend et qu'il ne résout pas. L'intérêt des cartels, c'est de ne pas devenir fou... Il y a urgence à dire ce qui est en rade, ce qui n'est pas résolu.

G. Ciblac : Si la psychanalyse a une dette à l'égard de l'hystérie, les cartels en ont une à l'égard de la phobie. Comment soutenir une position d'écoute et de parole, dont on suppose que l'énonciateur s'annonce en un lieu dont il est incapable de définir quelque chose ? Est-ce qu'il faut mettre cette position à l'épreuve pour soutenir l'écoute des analysants ?

S. Vallon : Dans le Dispositif de la passe selon Lacan, il y avait place pour le non-analyste. Mais c'est un peu rhétorique. À l'usage, on a vu qui était ce non-analyste : l'éminence grise, Jacques-Alain Miller.

S. Hajblum : L'identification de l'expérience à elle-même, ça aussi ça rend fou. Ça développe des suggestions... Et, au final, des sectes...

S. Wilder : Je ne sais pas ce qu'est l'expérience. Expliquez-moi...

J. Nassif : C'est un terme dangereux. L'analyse n'est pas une *expérience* mystique. Le mot est plus couramment employé dans le domaine des sciences, où le sujet est exclu. Dans « Un cas de paranoïa allant à l'encontre de l'expérience... » [Contre la « théorie », dit quelqu'un qui connaît le titre allemand, que Jacques ne parvient pas à retrouver exactement], Freud cherche à faire en sorte que le cas vienne confirmer le déjà connu de la théorie reçue... Or le Dispositif devrait, lui, aller à l'encontre de la théorie de l'expérience analytique. C'est cela qui fait que nous avons un dispositif qui doit aller contre les effets de mode, les routines, qui nous confinaient dans ce que seraient un bon analyste, un bon analysant, une bonne institution... Si, par expérience tu entends expérience du paradoxe, je suis d'accord avec toi. Mais, en général, faire une expérience c'est vérifier quelque chose de déjà connu.

Suit un débat assez complexe, et rapide, qui me contraint à lever la plume. En plus, j'ai envie de parler — je pense, en vrac, à l'expérience tâtonnée de Freinet, à l'expérience intérieure de Bataille, et au groupe Jimmy Hendricks 'Expérience, bref à l'expérience comme nom commun, dont on aurait bien du mal à se passer (je propose l'exercice pour la prochaine AG : interdit de prononcer « expérience ») Si bien que je ne note pas l'intervention de Janine Martin-Saulnier, qui plaide pour les expériences de physique quantique, ni la réponse de Nassif, ni la relance de Frédéric Bieth qui donne raison à Nassif en apportant des précisions épistémologiques, ni...

Résultat des courses : une commission sera constituée dès le lendemain pour élaborer plus avant cette réflexion sur le Dispositif (voir compte rendu de l'assemblée générale du dimanche), et proposer des modifications statutaires.

David, tu me prêtes ton disque de Hendricks ?